

Les 5 motifs de sinistres produits les plus répandus

Pour votre entreprise spécialisée dans la vente en gros, un produit endommagé ou détérioré est synonyme de pertes de revenus. Les dommages, le vol et la responsabilité produits font partie des nombreux risques auxquels elle est quotidiennement exposée.

Voici les cinq principaux motifs de sinistres touchant les produits d'un grossiste, ainsi que les conseils pour les éviter et protéger votre entreprise.

1 Dommages aux biens

Un événement majeur comme un incendie ou une inondation peut détruire votre stock en quelques minutes. Vous diminuerez ce risque par :

- la mise en place de stratégies de prévention des incendies;
- l'ordre et l'entretien des lieux;
- l'élaboration de plans d'intervention d'urgence.



Conseil : discutez avec votre courtier de la gestion des risques auxquels vous êtes exposés et des garanties complètes couvrant les biens d'une entreprise. Pensez aux garanties supplémentaires couvrant la contamination des marchandises et la garantie responsabilité connexe.

2 Vol

Un entrepôt est très exposé aux cambriolages et aux vols du fait du grand volume de produits qui y transitent. Protégez votre entreprise par :

- des appareils électroniques de surveillance et de sécurité;
- des contrôles d'inventaire stricts;
- le contrôle des accès;
- la séparation des lieux réservés à la livraison et à l'expédition.



Conseil : discutez avec votre courtier de l'assurance contre le vol et les détournements commis à l'intérieur et l'extérieur de vos locaux, ainsi que des garanties couvrant de nombreux types de vols, depuis les actes malhonnêtes commis par les employés jusqu'aux virements frauduleux de fonds.

3 Contrôles peu rigoureux des produits en stock

Sans contrôles stricts et registres justes, vous pourriez bien ne pas savoir quels sont les produits à risques ou avoir des registres justes pour compenser. Le mode de gestion « juste-à-temps » peut vous protéger contre les pertes causées par la malhonnêteté des employés et la fluctuation de la valeur des produits qui restent sur les étagères pendant une longue période. Ces contrôles doivent porter sur :

- les produits arrivant dans votre entrepôt et en sortant;
- la durée de conservation des produits;
- le seuil de finition des produits en pourcentage et toute valeur que vous aurez ajoutée aux produits;
- les modifications apportées à l'emballage ou à la marque des produits pouvant en changer la valeur;
- la séparation des lieux réservés à la livraison et à l'expédition.



Conseil : l'assurance des biens et l'assurance de la responsabilité civile peuvent être utiles. Discuter des garanties supplémentaires comme la protection des biens entreposés dont vous n'êtes pas propriétaire, la garantie des marques et étiquettes, les frais de rappel de produits.

4 Détérioration

La détérioration est l'une des principales raisons de dommages aux produits dans de nombreux entrepôts. Elle se produit notamment parce que le stock n'est pas assez étroitement géré, parce qu'une machine, un système de réfrigération, un système d'alarme ou de sécurité se brise, parce que l'alimentation électrique est interrompue ou parce qu'il s'est produit un grave accident, comme le déraillement d'un train. La vermine, les spores et les champignons détruisent également la marchandise.

Protégez votre entreprise en :

- mettant en place des plans de continuité des affaires en cas de défaillance des systèmes et des appareils;
- mettant en place des plans d'intervention d'urgence;
- vérifiant fréquemment les processus de refroidissement et de sécurité;
- en connaissant la durée de conservation de vos produits.



Conseil : votre courtier vous renseignera sur les protections supplémentaires, notamment l'assurance couvrant la contamination et la détérioration des marchandises, l'infestation et l'assurance contre les pertes d'exploitation.

5 Problèmes dans la chaîne d'approvisionnement, y compris pendant le transport

Les produits peuvent être endommagés à tout moment de la chaîne d'approvisionnement. Le bris de l'équipement de réfrigération de camions de livraison, que ce soit vos véhicules ou ceux d'un transporteur, risque d'entraîner la détérioration des produits – qui seront alors refusés par vos clients. Tout comme une interruption des activités chez vos fournisseurs risque d'entraîner des pertes pour votre entreprise – par exemple, vous ne pouvez remplir vos engagements envers vos clients parce que l'incendie majeur qui s'est produit dans les locaux de votre fournisseur d'aliments secs l'empêche d'honorer ses propres commandes.

Protégez votre entreprise :

- par la mise en place de plans de continuité de l'approvisionnement et de la livraison;
- par l'entretien régulier des véhicules;
- en n'étant pas fortement dépendant d'un ou de deux fournisseurs;
- par la mise en place d'un système d'évaluation des fournisseurs et de suivi des livraisons effectuées par des tiers.



Conseil : discutez de l'assurance transport, de la protection couvrant les frais de correction des produits et de l'assurance contre les risques de carence avec votre courtier d'assurance.

Communiquez avec votre courtier d'assurance pour en savoir plus. Si vous n'avez pas de courtier, vous en trouverez un en utilisant notre outil [Trouver un courtier](#).